

ABONNEMENTS  
 1 an 6 mois 3 m. 1 m.  
 SUISSE . . . 16.80 8.40 4.20 1.40  
 ÉTRANGER 32.40 16.20 8.10  
 On peut s'abonner dans tous les  
 Bureaux de poste suisses, avec  
 une surtaxe de 20 centimes

A CHAUX-DE-FONDS, Parc 103  
 TÉLÉPHONE { Rédaction 13.76  
 Administration  
 et Annonces 87  
 CHÈQUES POSTAUX IV B 313

# La Sentinelle

Quotidien socialiste

Le numéro: 10 ct.

ANNONCES  
 (LA LIGNE)  
 La Chaux-de-Fonds, Canton  
 et Jura-Bernois . . . Fr. 0.18  
 Minimum p<sup>r</sup> annonce . . . 1.80  
 Suisse . . . . . » 0.80  
 Étranger . . . . . » 0.40  
 (Minimum 10 lignes)  
 RÉCLAME . . . . . » 0.50

## Aux Chambres fédérales

### Conseil national

#### Les affaires de Granges

Notre camarade Schmidt a développé hier soir, son interpellation sur les événements de Granges. Ce fut un exposé très clair, très calme, des faits qui se sont produits dans la grande cité horlogère du Leberberg. Il a confirmé dans leurs grandes lignes ce que la « Sentinelle » a déjà publié sur ce drame. Nous tenons à donner largement la réponse du chef du département militaire, de celui qui nous exposa autrefois (il ne faut jamais l'oublier) l'incident de Delle et l'affaire des colonels. M. Decoppet déclare: « Oui, nous savons que trois ouvriers ont été tués, mais nous savons que la troupe ne s'est décidée à tirer qu'après avoir été excitée et molestée et ne l'a fait que poussée à bout et nous n'avons pas d'instructions à ouvrir contre des officiers qui ont agi correctement, qui ont fait tout leur devoir. Pour s'en rendre compte, il faut savoir dans quel état d'esprit était la classe ouvrière de cette localité.

Une fabrique avait été saccagée, des ouvriers qui travaillaient avaient été pris et mis à la tête du cortège. Le journal ouvrier de l'endroit avait répandu le 13, un manifeste exigeant que les magasins ferment leurs portes et appelant les soldats à faire cause commune pour la révolution. Voilà un point acquis pour tout ce débat qu'il ne faudra pas perdre de vue, dit le conseiller fédéral. Dans cette localité surchauffée, une seule section arriva et fut bientôt obligée à recourir aux armes pour sa défense. Le juge d'instruction qui dirige l'enquête relève qu'il y a eu un cortège. Arrivé devant la place de la rédaction de la « Neue Freie Zeitung », le secrétaire Rudt tint un discours. En ce moment il s'écria: « Un train vient de Moutier. Il faut l'arrêter. Alors on se lance, on couvre les rails de madriers, on sabote les aiguilles, on verse sur les rails un liquide glissant, les fils des signaux sont déchirés. Ce fut une scène sauvage.

A deux heures, renouvellement de telles scènes à la gare du sud. Tel est l'état d'esprit de la population, quand la section Bettex voulut disperser un rassemblement, la troupe fut injuriée, on lui lança des pierres, on chercha à arracher les fusils des mains des soldats. Vers le soir, le major Pelet reçut l'ordre de disperser tout rassemblement. Il en avisa à haute voix la foule qui lui répondit par des insultes et qui invita les soldats à mettre crosse en l'air. Pelet répéta son ordre, déclarant que les soldats feraient leur devoir. Ceux-ci répondirent par un triple hurrah. Les groupes de soldats se mirent en mouvement pour disperser la foule, poussant les manifestants avec la crosse de leurs fusils.

Un groupe de cavalerie surgit: La foule monta sur les talus et les invectives se multiplièrent. Le lieutenant Bettex voulut aller nettoyer la gare. Il fut assailli et menacé. Finalement on menaça de faire feu si la foule ne se dispersait pas. De nouveau les insultes continuèrent à pleuvoir. Enfin au mot feu, quinze coups partirent et parmi les manifestants un homme tomba. Et c'est ainsi que d'autres incidents surgirent. La foule cria: A bas l'armée, vive les bolcheviks! et jetai aux soldats les expressions les plus ordurières. Il fallut que le major Pelet, après de nombreuses sommations, ordonne de nouveau le feu contre deux hommes qui se trouvaient placés à douze mètres des soldats. Après plusieurs ordres des coups partirent et deux hommes tombèrent. En ce moment il n'y avait devant les soldats aucune femme et la troupe avait été manifestement molestée avant de tirer. Des civils ont même été frappés du calme du major Pelet faisant face à la foule à la tête de quatre hommes seulement. Il a agi comme il devait le faire. Il ne lui resta pas d'autres ressources que d'employer les armes et il a agi conformément au règlement en la matière, après avoir usé de tous les autres moyens. Auriez-vous voulu que ces hommes restent l'arme au pied sous le déluge d'injures et de menaces ou même qu'ils se retirent lâchement. Ils ont fait leur devoir. (Bravos). Les coupables sont ceux qui ont incité la foule (Bravos). Les coupables sont ceux qui ont déclenché le mouvement. (Bravos). La grève générale a arraché à leurs familles nombre de soldats pour faire leur devoir et il y a des morts à compter.

Schmidt se déclare non satisfait de la réponse de M. Decoppet, réponse qui ne correspond pas aux faits réels. Ces explications ont été déformées. Elles ne correspondent pas du tout à la vérité.

### Le discours de Gustave Muller

Il pose au Conseil fédéral des questions précises sur l'étrange attitude du général avant la grève.

Gustave Muller relève les calomnies dont on abuse la classe ouvrière et ses représentants. On a surtout cherché à faire croire, dit-il, que la levée de troupes fut la conséquence et non la cause, des morts de la grippe à l'armée. Toutes les tentatives de faire de la clarté sur les vraies causes de l'ordre de mobilisation sont restées vaines jusqu'à ce jour. Nous chercherons à y faire de la lumière. Le gouvernement de Zurich interpellé, n'a pu fournir aucun fait précis sur la question suivante: Pour quelles raisons donc a-t-on levé tant de troupes. Il faut donner au pays une réponse nette et claire. Nous devons user des moyens parlementaires auxquels nous tenons fermement pour ces recherches. C'est, d'accord avec

mon groupe, que j'ai donc déposé l'interpellation qui, malgré mes protestations, fut renvoyée de jour en jour. Quant j'ai protesté, déclarant que je ferais appel à l'opinion publique, le fier monsieur Gotthshelm s'écria: Nous ne céderons pas à des menaces! Vous n'avez donc encore rien appris, Messieurs! Après des années, pendant lesquelles on a provoqué des méfiances à l'égard des lois et de la Constitution par une politique autoritaire et arbitraire, après que les abus d'en haut aient provoqué les exaspérations d'en bas! vous pensez maintenant pouvoir recourir à de petits procédés pour empêcher la vérité d'éclater. Vains efforts! Les choses marcheront même si ça ne plaît pas à ces messieurs de la majorité. J'aborde donc des précisions et je leur donne la forme de questions:

Le président a appelé la forme de mon interpellation peu parlementaire parce que je demandais des explications véridiques. Il faut remarquer qu'il peut se trouver des faits véridiques quoique n'étant pas couchés sur le papier et qu'ils ne peuvent être laissés de côté si l'on veut avoir la vérité entière. Je demande donc au Conseil fédéral:

1. Est-il vrai que le gouvernement du canton de Zurich a, en vue de troubles possibles dans le chef-lieu, demandé au Conseil fédéral de mobiliser un régiment zurichois des bords du lac (Réd.: avant la grève)?

2. Est-il vrai que le général Wille repoussa cette proposition, d'abord comme manifestation d'un petit esprit cantonal, puis parce que la situation exigeait une démonstration militaire toute-puissante. (Réd.: Donc avant qu'il y ait question de grève.)

Pendant les deux jours qu'il fut à Zurich, il constata une inquiétude profonde dans les rangs de la bourgeoisie. Cette inquiétude se manifesta par de nombreux retraits dans les banques. Je n'ai pas partagé ces craintes, aurait dit le général, et je n'ai pas retiré mon petit avoir, mais qu'il n'en exprima pas moins qu'une grosse levée de troupes était nécessaire (encore et toujours avant qu'il fut question de grève générale. Réd.).

Il demande donc une forte levée de troupes et cela non seulement pour Zurich, mais encore pour Berne, réclamant pour chacune de ces villes deux brigades de cavalerie et deux régiments d'infanterie avec leurs sections de mitrailleuses (et personne ne parlait encore de grève générale et n'y songeait en ce moment, réd.). Contre qui étaient levées ces troupes — ou contre de petits groupes sans consistance — et alors ce formidable appareil militaire devenait inexplicable — ou bien elles étaient dirigées contre la classe ouvrière — et c'était alors une infâme provocation à une classe honorable tout entière de notre population.

3. Est-il vrai que ces mobilisations furent décidées, y compris celles des compagnies bernoises de landsturm, avec l'assentiment du Conseil fédéral, sans que le gouvernement bernois en ait été avisé, et que les commandants de place de Berne et Zurich aient été nommés avant qu'on ait saisi le moindre signe d'action de la classe ouvrière et que ces troupes furent déjà transportées dans la nuit du vendredi au samedi.

4. Est-il vrai que le général Wille proposa le colonel Gertsch comme commandant de place de Berne et qu'il menaça de démissionner quand le Conseil fédéral se montra récalcitrant. Le Conseil fédéral veut-il bien nous dire combien de fois pendant ces quatre années le général recourut à ce moyen pour exercer une pression et pour maintenir la suprématie du pouvoir militaire sur le pouvoir civil.

5. Le Conseil fédéral sait-il que l'assurance, donnée par le commandant de place de Berne, que la levée de troupes n'était pas dirigée contre le parti socialiste et la classe ouvrière, fut désapprouvée par le général et le colonel von Sprecher.

6. Le Conseil fédéral sait-il que le général conseilla au commandant de place de Zurich d'occuper, sous un prétexte quelconque, la maison du Peuple, qu'il lui proposa son fils, le lieutenant-colonel Wille comme chef d'Etat-Major, et que le colonel Sondereg eut le bon sens de ne point suivre ces conseils.

7. Est-il vrai que, dans ces deux endroits, le dépôt permanent de munitions fut transporté ailleurs, ce qui accentua encore la provocation organisée de sang-froid. Voilà qui éclaire le problème et le peuple suisse sait maintenant pourquoi la classe ouvrière ne voulut à aucun prix se laisser entraîner dans des combats de rue, savamment préparés; pourquoi elle préféra mettre fin brusquement à la grève générale. En persistant, elle serait tombée dans le traquenard tendu par les chefs militaires. Je ne veux pas chercher pour le moment quels rapprochements il y a entre ces faits et la démission du général. L'heure est aux événements qui expliquent la levée de troupes. Je crois avoir été assez précis et clair dans mes questions pour qu'on en comprenne la portée.

On sent chez les bourgeois que ces précisions démolissent quelque chose. Que va répondre le président de la Confédération? On l'attend avec quelque anxiété. Il a la parole. Il lit une

sorte de réquisitoire que nous commençons à savoir par cœur contre les auteurs de la grève qu'il faut châtier sévèrement et contre les bolcheviks, mais quant aux questions posées par Gustave Muller, il n'a que ce mot pitoyable, qui est un effondrement:

**Je n'ai pas à dire à M. Muller, conseiller national, ce qui s'est passé entre le Conseil fédéral et le général. C'est un aveu dissimulé.**

— Une chose inouïe encore, dans notre Parlement! s'écrie Gustave Muller.

Le problème se précise. D'un côté, on continue à parler de manifestations bolchévistes, sans avoir encore apporté le moindre brin de preuve. D'un autre côté, Gustave Muller accuse nettement et catégoriquement le général. Il est précis, il est net. Il n'y a pas de doute possible.

**Maintenant les plus aveugles peuvent voir clairement et savoir qui est responsable des morts de la grippe dans notre armée.**

## Pourquoi les cheminots ont participé à la grève générale

Maintenant que la tempête s'est quelque peu apaisée, que le calme renaît dans les esprits, nous pensons qu'il est possible de faire entendre notre voix. Dans les colonnes des journaux, nous avons été abreuvés d'injures, accablés de malédictions, même des cheminots ont fait chorus avec nos détracteurs. Il est de notre devoir d'éclairer l'opinion publique sur les causes réelles de cette grève formidable, qui immobilisa le réseau national 72 heures durant.

Nous croyons superflu de démentir les bruits ayant trait à l'or russe ou allemand, les personnes que n'aveugle pas le parti-pris s'étant rendu compte elles-mêmes de l'inanité de ces propos.

Les cheminots sont mécontents parce qu'on leur a supprimé l'augmentation légale et périodique de 1915; parce que depuis plus de quatre ans toutes les mutations dans le personnel roulant ont été suspendues, parce que les successives réductions d'horaire ont amené chaque fois une diminution des recettes et une augmentation des dépenses; parce que la Direction générale a contesté ce renchérissement des frais de route et a fait traîner pendant une année une requête demandant une augmentation des allocations supplémentaires, à seule fin de gagner du temps; de fait, elle a gagné une année et c'est le personnel qui l'a perdue. Le personnel est mécontent de la façon tracassière dont il est administré, mécontent d'accomplir un service qui n'est pas le sien, mécontent d'avoir été frustré de ses permis, diminué dans la distribution des uniformes, mécontent de n'être pas payé suffisamment pour élever convenablement sa famille. Lecteurs, pénétrez dans l'intérieur de ces ménages cheminots pour vous rendre compte de la gêne qui y règne. Dans vos promenades, les beaux soirs d'été ou à la fraîcheur de l'aube, qui sont ces jardiniers improvisés que vous remarquez? Des cheminots qui font double journée: 11 heures au chemin de fer, 5 ou 6 heures au « plantage ». Postez-vous aux abords de la ville, au soleil couchant ou par le froid brouillard d'automne, vous verrez des chars à bras, charrettes, traînées par des cheminots: mécaniciens, manoeuvres, chefs de train, chauffeurs, conducteurs ou garde-freins, qui sont allés ramasser du bois mort. Presque tous ceux qui ont famille ont dû se faire cordonniers, impossible de donner les souliers à ressemeler, la paie n'y suffit pas.

Pour chaque demande d'allocation de renchérissement, c'était des marchandages sans fin, des pourparlers laborieux, tandis que pour le militaire on dépensait sans compter; Nos soldats n'avaient pas de cartouches lorsque les avions boches leur rendirent visite en Ajoie; des centaines sont morts de la grippe, en juillet et en août, faute de soins et d'installations sanitaires. Notre service dans la conduite des trains nous a permis de sonder l'abîme où s'est engouffré le milliard de la mobilisation. Nous avons pu constater que les multiples interdictions d'exportation n'étaient qu'un trompe-l'œil. N'importe quelle marchandise pouvait être exportée. Il suffisait de demander un permis d'exportation et payer assez cher pour l'obtenir. Nous avons vu ainsi partir vers toutes nos frontières (l'argent n'a pas d'odeur) nos fromages de Gruyère et d'Emmenthal, notre lait frais et condensé, les vaches de nos verts pâturages, les sapins de nos sombres forêts. Lorsque le pays fut vidé, nous fûmes dotés de cartes, les barons du fromage étaient riches! Le régime des compensations eut bon dos et la spéculation beau jeu pour provoquer une hausse artificielle des matières de première nécessité, grevant nos maigres budgets d'une charge trop lourde. L'électrification du réseau ferré a été menée avec une telle lenteur qu'en quatre ans rien n'a été fait et nous voici acculés à une nouvelle impasse: l'entrée en vigueur du cinquième horaire réduit.

Chaque année tant au communal qu'au cantonal, nouveau tour de vis de la commission de taxation des impôts, sans compter la double taxe militaire. L'impôt fédéral direct qui aurait per-

mis d'éteindre notre dette de mobilisation, a été repoussé, grâce au prévus du Conseil fédéral et des Chambres et à l'attitude de la presse au service du Dr Laur et des gros financiers: En perspective, un nouvel impôt indirect, plus lourd, plus injuste, car il frappera surtout les familles nombreuses... et pauvres.

La dernière exportation de bétail pour l'Allemagne, alors qu'on nous octroyait la carte de lait, la mobilisation inconsciente et inutile du régiment neuchâtelois, en pleine épidémie de grippe, malgré la protestation des autorités cantonales, les scandaleux dividendes empochés par les rois de la chaussure et les princes de l'exportation, l'abus des pleins pouvoirs par le Conseil fédéral, la violation de la Constitution par l'Assemblée fédérale (c'est-à-dire la majorité gouvernementale) dans la question de la R. P., tous ces faits s'enchaînant, s'accumulant, ont jeté l'amertume dans l'âme des cheminots, leur enlevant leurs dernières illusions, leur foi en l'intégrité des magistrats, leur confiance dans les institutions démocratiques de la plus vieille des Républiques!

Comme un seul homme, jeunes et vieux, 30,000 cheminots ont adhéré au mouvement de grève, suivant le mot d'ordre donné. 30,000 cheminots ont commis le crime de rester oisifs pendant trois jours, tout comme s'ils étaient riches. Contre ces grévistes pacifiques, on a levé 150,000 hommes et des gardes civiques, pour tuer trois ou quatre innocents à Granges.

Sans ces motifs de mécontentement précités, jamais des hommes ayant accompli jusqu'à 30 ans et plus de bons et loyaux services au chemin de fer n'auraient cessé le travail sur l'invitation des comités centraux et du comité d'Olten. Ces motifs de mécontentement auraient pu être, sinon évités, du moins atténués dans une notable mesure; mais le personnel roulant et le personnel subalterne n'ont trouvé pour défendre leurs intérêts au Parlement que les députés socialistes. Notre allocation de renchérissement de 1918 n'a été accordée que sous le coup de la menace du comité d'Olten. Celui-ci possède notre confiance; c'est ce qui explique pourquoi, unis dans un magnifique élan de solidarité, avec une discipline admirable, nous avons suivi son mot d'ordre et nous nous sommes joints aux 350,000 autres travailleurs suisses, pour une grève de protestation.

La date du déclenchement de la grève n'était pas heureuse, car nous n'aurions pas demandé mieux que de célébrer avec enthousiasme la signature de l'armistice et la fin des massacres, mais les dragonnades de Zurich ont précipité les événements, vu que la grève a commencé dans cette ville le lundi, à 4 heures du matin déjà. On a opposé à la grève la manière forte. Le comité d'Olten a préféré capituler que de prendre sur lui les responsabilités d'une guerre civile, d'un massacre dans les rues de Berne. Avec la même discipline que nous l'avions cessé, nous avons repris notre travail, à minuit, le 15, persuadés que notre geste n'aura pas été vain.

Au nom de la Société suisse des agents des trains, section de Neuchâtel:

Le président, Ch. DOUDIN.

## La F. O. M. H. et la grève générale

Le congrès suisse de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, réuni dimanche et lundi, à Berne, a voté la résolution suivante concernant sa position au sujet du Congrès ouvrier et du Comité d'action:

1. La Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers reconnaît que pour sauvegarder les intérêts vitaux de la classe ouvrière des actions générales de toutes les catégories d'ouvriers peuvent devenir nécessaires.

2. La Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers s'est placée depuis le début de son activité et se place aujourd'hui encore sur le terrain des moyens de lutte légaux et sur le terrain du parlementarisme. La Fédération emploiera tous les moyens de lutte qui sont à sa disposition et qui lui sembleront propres à sauvegarder ses intérêts.

Favorisée par la guerre et la révolution, la grève générale a fait son apparition en outre des moyens de lutte ordinaires.

La Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers ne considère pas la grève générale comme moyen de lutte régulier dans la démocratie, mais comme dernier moyen de pression pour obliger une majorité arriérée ou réactionnaire à prendre des mesures sociales.

La Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers ne peut donc adopter l'application de la grève générale qu'après l'épuisement de tous les autres moyens et quand il s'agit de défendre l'honneur et d'importants intérêts vitaux des ouvriers.

3. Les postulats et organes de direction entrant en question pour la réalisation de ceux-ci seront élaborés et fixés dans une séance commune des délégués des organisations syndicales adhérant à l'Union syndicale suisse et du Parti socialiste suisse.

Le Parti et l'Union syndicale pourront s'entendre en tout temps sur l'amplification du programme.

4. Comme organe exécutif, on élira un comité central d'action composé de 5 représentants de l'Union syndicale, resp. de ses fédérations, de 3 représentants du Parti socialiste suisse, de 3 représentants de l'Association des cheminots et

de 3 représentants nommés du sein du Congrès ouvrier.

5. Le comité d'action a les compétences qui lui ont été conférées en séance commune par la commission de l'Union syndicale et le comité directeur du Parti socialiste.

S'il s'agit du déclenchement d'une action en masse, qui comprendra probablement de grandes parties de la classe ouvrière, la décision dernière sera toujours prise par la conférence commune de la commission syndicale et du comité directeur du Parti socialiste ou par le Congrès ouvrier convoqué par ces instances et auquel sur chaque 500 membres des organisations adhérentes celles-ci pourront envoyer un délégué.

6. Les frais seront couverts comme suit : a) Pour les délégations au Congrès ouvrier et aux séances du comité d'action étendu, par les organisations qui envoient des délégations ; b) pour les autres frais par le moyen d'une cotisation prélevée par le Parti et l'Union syndicale, respectivement par ses fédérations conformément à l'effectif des membres.

Cette résolution fut adoptée à une grosse majorité ; le point 5 a soulevé une opposition de la part des Zurichois, qui faisaient la contre-proposition suivante :

1. Le comité central donne connaissance de l'attitude qu'il prend au sujet de la tactique future lors de grandes luttes et ouvre la discussion sur cette prise de position.

2. Eventuellement, le déplacement de la section directrice est soumis à la votation générale.

3. Le comité d'action n'est plus reconnu par la section de Zurich de la F. O. M. H.

4. Le collègue lig est destitué par la votation générale de son poste de secrétaire.

5. Le congrès est en principe d'accord avec la constitution de Conseils d'ouvriers et de soldats et leur donne le droit de disposer de l'organe syndical ; des instructions dans ce sens sont données à la rédaction.

Cette proposition fut rejetée et la résolution suivante proposée par le Central fut acceptée :

Le Congrès extraordinaire de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, réuni les 8 et 9 décembre 1918, constate que seules les dispositions prévues dans les statuts de la fédération et ses organes sont compétents pour l'introduction de luttes économiques.

Le Congrès refuse toute nouvelle orientation de l'activité et des compétences des organes de la fédération et des sections et déclare que tout effort pour créer de nouvelles instances, telles que Conseils d'ouvriers, dont les tendances sont directement dirigées contre les organisations centrales, sont contraires aux statuts.

Ce Congrès déclare que les membres ou sections qui ne respecteraient pas ce principe se placent hors de la fédération et devront tirer les conséquences qui résulteront de cette attitude.

## JURA BERNOIS

### Parti socialiste du Jura-Sud

Les délégués des sections sont convoqués samedi 14 courant, au collège de Sonceboz, à 2 h. et demie précises. Le nouveau comité directeur y sera au complet et il compte sur une nombreuse participation, car l'ordre du jour y sera très important. Nous espérons que les camarades Ryser et Grosperre seront parmi nous, ainsi qu'une délégation de la « Sentinelle ». Le comité.

RECONVILIER. — Pour l'avenir. — Si les syndicats se développent, le parti socialiste prend une extension non moins importante. La proportionnelle qui sera appliquée dans quelques semaines au communal, accordera au parti socialiste, si ce n'est la majorité, au Conseil, en tout cas deviendra la fraction la plus importante. Ville-let est le nid socialiste du Vallon, Reconvilier l'est pour la Vallée de Tavannes. Il aura une délicate mission à remplir, un rôle important à jouer, qui doit l'engager à se préparer à cette action, grandement facilitée par une plus forte adhésion des électeurs du parti à la presse socialiste, à la « Sentinelle », qui façonnera les mentalités selon l'évolution de la société capitaliste vers un régime moins oppresseur. Que d'ici au Nouvel-An, la « Sentinelle » ait 100 abonnés, à Reconvilier.

## FEUILLETON DE LA SENTINELLE

### L'AUTRE LUMIÈRE

PAR Paul MARGUERITTE

(Suite)

Mais à quoi bon modifier imaginairement des événements qui ne s'étaient pas et ne se seraient pas accomplis ? Son choix jadis porté sur Antoinette ne lui eût permis aucun retour, aucun flottement. Aurait-il pu, en pleine intégrité de son être, rompre des fiançailles arrêtées, et offrir à Mlle de la Hodde l'hommage d'une préférence qu'elle eût certainement écartée par une fierté justifiée ? Etait-ce donc maintenant où elle ne le reverrait peut-être qu'avec une stérile pitié qu'il irait élever vers elle le plus timide et le plus crédule espoir ?

Il savait trop que l'irréparable les séparait. Elle ne pensait pas à lui, elle ne viendrait pas à lui ; et, muré dans son isolement farouche, ne voulant inspirer ni la compassion déabusée ni l'intérêt avide il n'aurait certes pas, soupirant ridicule, mendier l'aumône d'un amour qu'on ne pouvait plus éprouver pour lui. Il se tenait pour un paria. Ce n'était pas à tort que le préjugé populaire décrétait l'infériorité de ses pareils et qu'il avait perçu, dans son entourage même, cette nuance de commisération qui s'adresse aux êtres diminués.

MOUTIER-RECONVILIER. — La présence de M. l'instructeur Reutter. — Une dizaine de grévistes de Moutier et de Reconvilier ont dû passer un interrogatoire. Ils sont accusés d'avoir fait suspendre le courant électrique à Moutier et à Reconvilier.

Von Arx, de Moutier, a dû subir vendredi, un deuxième interrogatoire, démontrant que l'on tient à sa personne. Plusieurs personnes haut placées, en particulier M. Jamé, se vantent de savoir que von Arx sera sous peu sous les verrous. M. l'instructeur Reutter est très naïf ; il ignorait que le Comité d'Olten avait son siège à Berne pendant la grève générale. Avec des uns, il est très gentil, avec d'autres, il est narquois. A quand la suite ?

## CANTON DE NEUCHÂTEL

### NEUCHÂTEL

Conseil général. — Ordre du jour de la séance du lundi 16 décembre, à 8 heures du soir :

A. Objets restés à l'ordre du jour : 1. Rapport du Conseil communal sur le budget de 1919. — 2. Question de M. H. Fallet sur les mesures prises contre la grippe. — 3. Question de MM. Richème et consorts sur les salaires des employés de la Société de navigation. — 4. Interpellation de MM. Richème et consorts sur l'activité de certains contremaîtres des travaux publics.

B. Rapport du Conseil communal sur : 5. l'acquisition d'un champ à Boudry.

C. Rapport de la Commission financière 1919 sur : 6. La création d'un poste de préposé aux contributions et de commis à la direction des domaines ; la revision des traitements du personnel administratif et des ouvriers de la Commune ; le taux de l'impôt communal pour 1919 ; les allocations de renchérissement pour 1919.

### LE LOCLE

La grippe. — Relevé des cas de grippe de la semaine du 2 au 8 décembre 1918 : 231 cas, 3 décès.

## LA CHAUX-DE-FONDS

### Congrès des Jeunesses socialistes romandes

Nous rappelons aux sections intéressées qu'elles doivent envoyer le plus tôt possible le nombre et le nom de leurs délégués au camarade J. Humbert-Droz.

### Le concert de la « Chorale »

Au concert de jeudi soir, au Temple, nous aurons l'occasion d'entendre Mlle Georgette Guller, pianiste émérite, qui a obtenu le plus chaleureux accueil aux concerts d'abonnement de Genève, Lausanne, etc.

Quoique jeune encore, Mlle Guller a su s'imposer dans le monde musical et la presse ne tarit pas d'éloges sur les qualités de cette nouvelle étoile.

Mlle Guller n'est du reste pas une inconnue dans notre ville ; on se souvient non sans émotion du récital de piano et violon qu'elle y donna avec le grand violoniste Szigeti, puis tout dernièrement encore du succès sans précédent qu'elle obtint au Nouveau Cercle.

L'« Union Chorale » chantera cinq chœurs qui tous lui valurent, en division artistique, aux concours cantonaux de Cernier, en 1901, Colombier, en 1906, La Chaux-de-Fonds, en 1910, des 1<sup>res</sup> couronnes de laurier, et aux concours fédéraux de Zurich, en 1905, Neuchâtel, en 1912, des 2<sup>mes</sup> couronnes de laurier, en tête des sociétés romandes.

Sous la direction experte de M. Pantillon, l'étude de ces chœurs a été entreprise comme pour les concours auxquels ils ont été chantés, et leur exécution ne laissera rien à désirer.

### Chez les négociants

A la demande de l'Association des Intérêts généraux du Commerce, le Conseil communal autorise les négociants de notre ville à occuper leur personnel les dimanches 15, 22 et 29 décembre, de 9 heures du matin à 7 heures du soir.

Cette autorisation est accordée à la condition expresse que les négociants se conforment strictement aux prescriptions de la loi sur la protection des ouvrières concernant l'augmentation minimale de salaire de 25 pour cent à laquelle chaque employé a droit pour les heures de travail supplémentaires.

L'autorisation accordée par l'autorité ne com-

Mais s'il acceptait le verdict, il n'en sentait pas moins l'injustice ; et c'est de cela qu'il ne se consolait pas, pour cela que sa détresse ne trouvait ni repos ni trêve. Ah ! l'oncle Adrien, en vérité, avait été bien inspiré de réveiller en lui ces sentiments assoupis et de faire revivre les fantômes d'un passé qu'il eût voulu ensevelir dans des ténèbres aussi compactes que celles dans lesquelles il vivait.

Et cependant, contradiction inévitable, il aspirait à la revoir, cette Thérèse de la Hodde, dont le nom seul rendait un son de grâce énigmatique ; et en même temps, il eût tremblé de se retrouver devant elle. Il s'était passé entre eux quelque chose d'indéfinissable, de tenu comme ces bulles de verre soufflé qui peuvent, immobiles et préservées, reluire pendant des années de leur irisation délicate, et qu'en les touchant maladroitement, on voit éclater en poussière. Il avait peur que leur rencontre n'aneantît le charme frêle et sans nom précis qui avait, à travers d'innocentes émotions, noué un souvenir inoubliable entre leurs âmes.

Si seulement il avait su, à la seule minute où peut-être il eût pu encore se reprendre et élire sa route, choisir entre elle et l'autre, deviner sa supériorité morale, comprendre ce que son charme volontairement effacé comportait de belles réserves, de trésors cachés ?... Ne l'avait-il pas offensé alors en passant aveugle, — ah ! oui, aveugle alors, — sans s'arrêter devant elle ?

De quels remords obscurs ou de quelle absurde espérance poursuivait-elle ainsi sa pensée ? L'absence de Marius, les nouvelles que tous les huit jours l'amiral allait chercher à Paris, les impressions qu'il rapportait, peu rassurantes, sur le compte de M. de la Hodde, l'inquiétude que Claude éprouvait en songeant à la jeune fille, tout avi-

ports pour les employés aucune obligation de travailler les jours sus-désignés et ne s'applique qu'à ceux d'entre eux qui sont disposés à le faire.

### Libre Pensée

Tous les amis de la Libre Pensée sont informés de la reprise de l'activité de ce groupement. Une nombreuse assistance s'était donné rendez-vous au local de la Société et a décidé d'organiser une série de conférences, dont la première aura lieu incessamment. Une nouvelle réunion est décidée pour jeudi 12 courant.

### OFFICE DE RAVITAILLEMENT

Carottes  
Une vente de carottes a lieu mercredi soir, de 8 à 10 heures au Vieux-Collège.

### Pommes de terre

La population est informée qu'on souscrit pour les achats de pommes de terre contre versement d'un tiers au Juventuti, premier étage, tous les jours. Se munir du permis de domicile.

Les caves suivantes seront ouvertes cette semaine :  
Mercredi, de 8 à 10 heures du soir, Collège de la Promenade.

Jeudi, de 8 à 10 h. du soir, Collège primaire et Collège de l'Ouest.

Samedi, de 8 à 10 heures du soir, Collège primaire et Collège de l'Ouest.

## Conseil général

### de la Commune de La Chaux-de-Fonds

Séance du mardi 10 décembre 1918  
Présidence : L. Schelling, présid.

### La grève générale

Le groupe radical dépose une demande d'interpellation sur les faits de grève générale, et M. Tell Perrin demande l'urgence.

L. Bauer rappelle qu'une interpellation a déjà été discutée le 11 novembre. Le groupe radical a cru s'abstenir. Il aurait pu y discuter ; d'autre part, la grève générale est discutée ces jours à Berne. Il y sera donné des éclaircissements qui jetteront un jour nouveau sur la grève. Pour que nous puissions en discuter ici, en connaissance de cause, il serait bon d'attendre ce que les débats de Berne apporteront.

M. T. Perrin : Des faits sont postérieurs au 11 novembre. La loi a été violée. Nous n'avons pas voulu siéger avec un Conseil communal qui s'est mis hors la loi. Il paraît y être rentré. Nous voulons savoir s'il entend à l'avenir se soumettre à la loi ou récidiver. Le groupe socialiste n'ose pas affronter un débat public.

F. Eymann rappelle à M. Perrin qu'il est fort mal placé pour reprocher au parti socialiste de se dérober à un débat public. Quand l'Union ouvrière a ouvert un débat public au Temple, les partis bourgeois se sont dérobés. Et pourtant une grande partie de la population y aurait pu prendre part.

Me Bolle dit que ce sont les faits qui se sont passés à la commune que le Conseil veut discuter et non pas la grève dans son ensemble.

— On ne peut séparer La Chaux-de-Fonds du reste du monde, rétorque L. Bauer. Les causes de la grève sont fédérales, la grève fut générale et les faits discutés à Berne apporteront des lumières pour éclairer la situation de La Chaux-de-Fonds.

Mais M. Tell Perrin en veut à l'attitude du Conseil communal. Si l'interpellation n'est pas discutée avant l'ordre du jour, le groupe bourgeois sortira.

Au vote, par 19 voix contre 15, la priorité est repoussée.

Majestueux et digne, M. Tell Perrin se lève, regarde la porte, puis ses collègues bourgeois qui hésitent, et lentement ils quittent leurs sièges et sortent.

Comme il reste 21 conseillers socialistes, la séance continue.

L'arrêté concernant les taxes sur les concerts et spectacles est renvoyé à une commission.

L'arrêté augmentant de 25 % les taxes des abattoirs est adopté sans opposition.

Considérant qu'il faut que les services publics aient des locaux plus vastes pour recevoir le

conscience de son utilité et la saine fatigue du travail, le goût de la vie !

Des conversations avec le docteur Brissage qu'il tenait au courant, et que Claude, par une singulière réserve, ne cherchait pas à consulter, préoccupaient l'oncle Adrien. Quel intérêt procurer à un voyant devenu subitement non-voyant, pour maintenir son cerveau en activité, sinon la continuation, réduite ou appropriée, de ses occupations anciennes ?

On peut supposer et on a vu un sculpteur persistant, à l'aide de la mémoire et par l'adresse du métier, à pétrir et à modeler la glaise. On conçoit un religieux, un professeur, un savant, un écrivain, poursuivant sa vie contemplative, ses études, ses recherches, ses livres ; un musicien garder sa virtuosité, un médecin s'appliquer à certaines parties de son art ; un numismate conserver la passion de ses médailles. Que d'exemples typiques, cités par le docteur Brissage ou dans le beau livre de Pierre Villey, agrégé de l'Université et aveugle lui-même ! L'historien Augustin Thierry, en France ; William Prescott, en Amérique ; Henry Fauwecet, ministre des postes, en Angleterre ; Georges V, roi de Hanovre ; le sculpteur animalier Vidal, avaient montré ce que peut la volonté au service de l'intelligence, alors que la petite communauté des Sœurs aveugles de Saint-Paul, dont Maurice de la Sizeranne s'est fait l'historiographe, témoignait ce qu'effectue la charité au service de la foi. Chez les aveugles, une éducation rationnelle avait amené des dressages surprenants : la célèbre Américaine Hélène Keller, sourde, muette et aveugle, n'incarrait-elle pas la haute vie intellectuelle ?

public, et qu'il faut des locaux pour l'École normale, le Conseil général accepte un arrêté prévoyant la réfection de divers locaux communaux et l'aménagement de l'ancien hôpital pour l'École normale.

Le Conseil général adopte sans discussion ni opposition le rapport du Conseil communal concernant une modification du plan d'alignement de la ville au quartier des Crétets, au Crêt-des-Olives, et le rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour l'ouverture de la rue du Signal entre la rue du Nord et la ruelle Montbrillant.

Le Conseil général accepte le projet communal concernant les allocations de renchérissement pour le personnel communal pour l'année 1919.

Ces allocations seront calculées d'après la formule proposée par P. Reymond au Grand Conseil ; l'allocation sera de 1500 fr., moins le huitième du traitement. Elle ne pourra être inférieure à 600 fr. ni supérieure à 1200 fr. par an. Les célibataires recevront le 75 % de ces allocations et les enfants recevront une allocation de 15 fr. par mois.

Le Conseil scolaire unanime, à la demande de l'ancien directeur du Gymnase, M. Châtelain, demandait, en juillet déjà, au Conseil communal de porter le traitement du directeur du Gymnase au même taux que celui des ingénieurs communaux.

Le Conseil communal unanime repousse cette proposition, considérant que les ingénieurs, s'ils ont les mêmes grades universitaires que les directeurs, ont plus de responsabilités.

La question est renvoyée à une commission pour étude complète.

### Interpellation

Julien Dubois interpelle le Conseil communal au sujet des arriérés dans le paiement des impôts. En décembre 1917, il y avait 4085 contribuables en retard. Sur ce nombre, combien y en a-t-il qui sont privés de leurs droits civiques ? Le moment est venu de revoir cette question. Une commission devrait être nommée pour citer les retardataires et voir si beaucoup n'ont pas été victimes d'infortunes, et peuvent ainsi rentrer dans la possession de leurs droits civiques.

M. Vaucher déclare qu'il y a 1907 citoyens privés de leur droit de vote pour non-paiement de l'impôt. Le Conseil communal a fait tout ce qu'il a pu, mais n'a pu libérer qu'un seul citoyen pour cause d'infortune !

F. Eymann regrette que le Conseil communal ait mis si peu de bonne volonté à appliquer le nouvel arrêté. Il s'indigne qu'une démocratie prive du droit de vote des citoyens qui doivent quelques francs au fisc, alors que celui qui a volé au fisc plusieurs dizaines de millions est encore hautement considéré.

Le Conseil général renvoie cette question à une commission.

Séance levée à 11 heures.

## Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — Parti socialiste. — Comité du parti, ce soir à 8 1/2 h., au Cercle.

LA CHAUX-DE-FONDS. — Coopératives réunies. — Comité, jeudi 12 courant, à 8 h. du soir, au Cercle ouvrier.

LE LOCLE. — Coopératives réunies. — Comité, jeudi 12 courant, à 7 h. 1/2 du soir, rue du Pont 6.

LE LOCLE. — Espérance ouvrière. — Répétition mercredi 11 courant, à 8 heures précises au local. Présence indispensable de tous les membres. Amendable.

— Jeunesse socialiste. — Tous les camarades qui ont des comptes de propagande à régler sont priés de le faire demain dès 7 heures et demie du soir, au local. — A 8 heures, continuation de la nouvelle étude. Invitation cordiale à tous les jeunes.

SONVILIER. — Assemblée générale du Cercle ouvrier et parti socialiste, jeudi soir, 12 décembre, à 8 1/2 h. du soir, au Cercle.

— Comité, même soir à 8 h. — Important.



conscience de son utilité et la saine fatigue du travail, le goût de la vie !

Des conversations avec le docteur Brissage qu'il tenait au courant, et que Claude, par une singulière réserve, ne cherchait pas à consulter, préoccupaient l'oncle Adrien. Quel intérêt procurer à un voyant devenu subitement non-voyant, pour maintenir son cerveau en activité, sinon la continuation, réduite ou appropriée, de ses occupations anciennes ?

On peut supposer et on a vu un sculpteur persistant, à l'aide de la mémoire et par l'adresse du métier, à pétrir et à modeler la glaise. On conçoit un religieux, un professeur, un savant, un écrivain, poursuivant sa vie contemplative, ses études, ses recherches, ses livres ; un musicien garder sa virtuosité, un médecin s'appliquer à certaines parties de son art ; un numismate conserver la passion de ses médailles. Que d'exemples typiques, cités par le docteur Brissage ou dans le beau livre de Pierre Villey, agrégé de l'Université et aveugle lui-même ! L'historien Augustin Thierry, en France ; William Prescott, en Amérique ; Henry Fauwecet, ministre des postes, en Angleterre ; Georges V, roi de Hanovre ; le sculpteur animalier Vidal, avaient montré ce que peut la volonté au service de l'intelligence, alors que la petite communauté des Sœurs aveugles de Saint-Paul, dont Maurice de la Sizeranne s'est fait l'historiographe, témoignait ce qu'effectue la charité au service de la foi. Chez les aveugles, une éducation rationnelle avait amené des dressages surprenants : la célèbre Américaine Hélène Keller, sourde, muette et aveugle, n'incarrait-elle pas la haute vie intellectuelle ?

(A suivre.)

# La Scala

Ce soir mercredi, grand spectacle populaire

Un monsieur et une dame  
ou deux dames ne paient qu'une place.  
AU PROGRAMME:  
**Cœur Sauvage** Les Nouveaux Riches  
poignant drame du Far-West 1294 émouvant drame réaliste

# Coopératives Réunies

## ÉPARGNE

### 1. Epargne obligatoire

On prend dès maintenant les inscriptions pour l'émission de la troisième série (C).  
Intérêts 4 1/2 %, versements minimum fr. 1.— par semaine.

### 2. Bons de dépôts à 1, 2, 3 ans et plus de terme

Intérêts 5 % à 1 et 2 ans.  
5 1/4 % à 3 ans.

Les titres sont munis de coupons semestriels. Discretion absolue.

### 3. Carnets d'épargne, dépôts libres

Intérêts 4 %  
Maximum de facilités pour les retraits.  
Pour inscriptions et renseignements s'adresser à nos bureaux, Serre 43, La Chaux-de-Fonds ou Pont 6, au Loele. 3962

# Repasseuse- Limeuse

trouverait emploi immédiat ou pour époque à convenir, pour petites pièces, aux ateliers 4292

# Paul DITISHEIM S. A.

Parc 9 bis - LA CHAUX-DE-FONDS

# Pivoteur-Logeur Remonteur de finissages Horloger-Décolleur

pour petites pièces ancre sont engagés de suite ou pour époque à convenir par P24201C 4293

**Paul DITISHEIM S. A.**  
Parc 9 bis La Chaux-de-Fonds  
Faire offres ou se présenter de 10 h. à midi.

# Régleur-Retoucheur Régleuse-Retoucheuse

Retouches soignées, petites pièces à sortir immédiatement en séries.

## Prix très élevé

Serait éventuellement occupé à l'atelier.  
Adresser offres sous chiffres P-24200-C, à Publicitas S. A., En Ville. 4291

# Acheveurs d'échappements

pour pièces 10 à 11"  
sont demandés par les

**Fabriques Movado**  
Rue du Parc 119 4271

Photographie A. CLÉMENT  
Marronniers 49 St-Imier Téléphone 78  
Atelier ouvert tous les jours, même les dimanches et fêtes, et par tous les temps. 4170

# Attention

Malgré la hausse considérable de ces derniers jours dans la

## Chaussure

pour offrir un cadeau utile à ma clientèle, je vends dès ce jour tous les articles en magasin avec

**10 % d'escompte**

# A la RATIONNELLE

Maison de la Banque fédérale 4279



**Retards**  
Le remède le plus efficace est celui de l'Établissement Vitis. Envoi contre remboursement, 4 fr. 50.  
Discretion absolue.  
Établissement VITIS, case 5565 Neuchâtel

**LA RUCHE**  
Nord 66 - Temple-Allemand 55  
Epicerie-Mercerie  
Desserts variés sans carte  
Bel assortiment de chocolats, fondants, etc.  
Beau choix de boîtes fantaisie

Pommes de terre - Carottes  
Oignons - Poireaux - Pommes  
Choucroute  
4144 Se recommande.  
Ville de La Chaux-de-Fonds

**Carottes** Un arrivage de carottes sera vendu à la cave du Vieux-College mercredi soir de 8 à 10 heures. — Prix : 35 ct. le kilo 4276 Office de ravitaillement.

**Pour les fêtes** Transformation de montre de dame en montre-bracelet, travail garanti. Prix très modérés. — S'adresser au bureau de La Sentinelle. 4288

**BON**  
pour l'envoi gratuit et discret d'un exemplaire du livre *L'Hygiène intime*. (Découper ce bon et l'envoyer accompagné de fr. 0.20 en timbres poste pour les frais, à l'Institut Hygie S. A., N° 22, à Genève.

**Thomifères**  
LAUSANNE RUE DE BOURG 39. FONDÉE EN 1872. CHAUX-DE-FONDS 8 PLACE NEUVE

**TISSUS EN TOUS GENRES**  
**M. TRIOLLET-JEANNE**  
BOUTIQUE

Maison connue pour la bonne qualité de ses articles  
Vendant aux meilleures conditions 9653

**Balancier** On demande à acheter un balancier « Col de Cygne ». — S'adresser rue A.-M.-Piaget 19, rez-de-chaussée 4162

**Couverts** de table, bien assortis, en argent et métal argenté, ainsi que cuillères à café. Prix avantageux. — L. Rothen-Perret, rue Numadroz 139. 4018

Pendant le mois de décembre

Exceptionnellement

**10 %** sur toutes les Confections pour Dames

Dernières nouveautés de la saison

Profitez de notre grande vente de

**SOLDES**

4278 au premier étage

**MODES**

Tous nos chapeaux garnis sont vendus en séries très avantageuses

I	II	III	IV	V	VI
9.50	12.50	15.-	18.50	22.50	25.-

Concert chaque après-midi de 4 à 6 heures  
Samedi excepté

Grands Magasins **GROSCH & GREIFF S. A.** La Chaux-de-Fonds

**TEMPLE FRANÇAIS**  
Portes : 7 1/2 h. Concert : 8 1/4 h.  
Jeudi 12 décembre 1918

**Grand Concert**  
donné par P24157C  
**l'Union Chorale**  
avec le concours de  
**M<sup>lle</sup> Georgette GULLER**  
pianiste

Prix des places : Galeries numérotées, fr. 3.— et fr. 2.— ; Amphithéâtre de face numéroté, fr. 2.50 ; Amphithéâtre de côté, fr. 1.50 ; Parterre, fr. 1.—. 4270

Billets en vente à l'avance à la Papeterie-Librairie LA CENTRALE, rue Léopold-Robert 24a. Le soir du concert au Temple.

**Retards**  
Le remède le plus efficace est celui de l'Établissement Vitis. Envoi contre remboursement, 4 fr. 50.  
Discretion absolue.  
Établissement VITIS, case 5565 Neuchâtel

**LA RUCHE**  
Nord 66 - Temple-Allemand 55  
Epicerie-Mercerie  
Desserts variés sans carte  
Bel assortiment de chocolats, fondants, etc.  
Beau choix de boîtes fantaisie

Pommes de terre - Carottes  
Oignons - Poireaux - Pommes  
Choucroute  
4144 Se recommande.  
Ville de La Chaux-de-Fonds

**Carottes** Un arrivage de carottes sera vendu à la cave du Vieux-College mercredi soir de 8 à 10 heures. — Prix : 35 ct. le kilo 4276 Office de ravitaillement.

**Pour les fêtes** Transformation de montre de dame en montre-bracelet, travail garanti. Prix très modérés. — S'adresser au bureau de La Sentinelle. 4288

**BON**  
pour l'envoi gratuit et discret d'un exemplaire du livre *L'Hygiène intime*. (Découper ce bon et l'envoyer accompagné de fr. 0.20 en timbres poste pour les frais, à l'Institut Hygie S. A., N° 22, à Genève.

**Carottes** Un arrivage de carottes sera vendu à la cave du Vieux-College mercredi soir de 8 à 10 heures. — Prix : 35 ct. le kilo 4276 Office de ravitaillement.

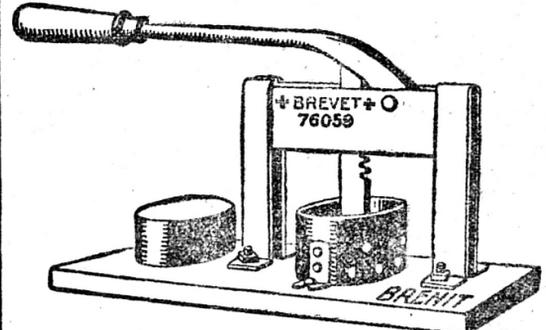
**Pour les fêtes** Transformation de montre de dame en montre-bracelet, travail garanti. Prix très modérés. — S'adresser au bureau de La Sentinelle. 4288

**BON**  
pour l'envoi gratuit et discret d'un exemplaire du livre *L'Hygiène intime*. (Découper ce bon et l'envoyer accompagné de fr. 0.20 en timbres poste pour les frais, à l'Institut Hygie S. A., N° 22, à Genève.

# Libre Pensée

Nous rappelons à toutes les personnes s'intéressant à la Libre Pensée, qu'une nouvelle séance aura lieu jeudi 12 courant, à 8 1/2 h., au local, café Gianoli, Jaquet-Droz 25.  
Que tous les membres présents jeudi dernier ne manquent pas d'y assister en amenant de nouveaux adhérents.  
Les dames y sont cordialement invitées. P-24193-C 4277

## Nouvelle Presse à briques



Appareil très pratique pour la transformation en combustibles de tous déchets de papiers, cartons, détritiques et tous rebuts de matières textiles.

En vente chez **H. Bailod FFRS Neuchâtel** 8336

**TAILLEUR**  
**Baptiste PESENTI - St-Imier**  
Rue du Temple 6

**HABILLEMENTS sur mesure**  
Réparations — Transformations  
PRIX MODÉRÉS 4171 Se recommande.

On demande  
**Poseurs de cartrons**  
pour petites pièces soignées et pièces 13 lignes. — S'adresser à la Fabrique Chopard & Houriet, Souvillier. 4247

**Jeunes filles**  
On demande des jeunes filles pour différents travaux d'atelier. S'adresser fabrique Liniger & Willeumier, rue de la Chapelle 3. 4267

**Polisseuse** Bonne polisseuse de boîtes en argent, ainsi qu'une apprentie, sont demandées à l'atelier Bel-Air 20, 1<sup>er</sup>. 4230

**Remonteurs** On demande remonteurs pour finissages 9 3/4, lignes ancre, remonteurs pour mouvements 11 1/2, lignes cylindre, échappements et engrenages en place. Eventuellement, on sortirait à domicile. S'adresser à la Fabrique E. Erisbacher, succ., rue Léopold-Robert 73. 4196

**Tailleuse** pour garçons cherche une apprentie pour de suite. — S'adresser M<sup>lle</sup> Viollette Jacot, Villeret. 4167

**Pension** bourgeoise : demande de quelques pensionnaires, munis de leurs cartes. Paiement d'avance. Prix modérés. — S'adresser rue de l'Industrie 3, au 1<sup>er</sup> étage. 4172

*Argentier à vieux bijoux or et argent sont achetés ou échangés avantageusement*  
Par **Paul Thamer**  
6 Place de l'Hôtel de Ville  
La Chaux-de-Fonds

**RETARDS**  
Envoi discret. Inoffensif. Contre remboursements de fr. 5.— Droz, herboriste, Neuchâtel. 3379  
Téléphone 10.18

On demande à acheter un berceau de poupée, d'occasion, en bon état, vide ; longueur 50 cm. au moins. S'adresser chez M. Ch. Berger, Commerce 129. 4269

Toujours acheteurs de toutes usages, ainsi que du linge. — Se recommande. — S'adresser Balance 4, au 3<sup>ème</sup> étage. 4246

**A vendre** Matériel complet pour dessin mécanique. Le tout à l'état de neuf. — S'adresser Charrière 66, au plain-pied. 4165

**Etat-civil de La Chaux-de-Fonds**  
Du 10 décembre 1918

**Naissances.** — Perret-Gentil-dit-Maillard, Bluette-Daësy, fille de René-Léon-Alfred, mécanicien-outilleur, et de Bluette-Laure, née Sandoz-Geudre, Neuchâtoise.

**Décès.** — 3602. Bickel, Georg, Friedrich, époux de Maria-Elisabeth Wittweiler, Neuchâtois, né le 23 juin 1864.

Les membres du **Syndicat des typographes** sont avisés du décès de leur regretté collègue,

**Monsieur Georges BICKEL**  
décédé lundi 9 courant, après une longue maladie.  
L'enterrement aura lieu mercredi 11 décembre, à 1 1/2 heure après midi.  
Les membres sont priés d'accompagner la bannière.  
Domicile mortuaire : Rue du Pont 11. 4275  
**Le Comité.**

**SAINT-IMIER**  
Elle est au ciel et dans nos cœurs.

Monsieur et Madame Emile Berthoud-Stoll, Monsieur Henri Schmid, ainsi que leurs nombreux parents, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère et bien-aimée fille, tante, nièce, cousine et amie,

**Mademoiselle Nelly-Marguerite Berthoud**  
que Dieu a enlevée à leur affection, mardi 10 décembre, à 3 h. 30 du soir, à l'âge de 19 ans et demi, après quelques jours de terribles souffrances (grippe).  
L'enterrement, sans suite, aura lieu **jeudi 12 courant**, à 1 heure après midi.  
Domicile mortuaire : **Francillon 6.**  
L'urne funéraire sera déposée.  
4274 Les familles affligées.

## Les Alliés contre la révolution allemande

ROTTERDAM, 11. — Suivant une nouvelle de Paris, le maréchal Foch aurait été chargé de prendre les mesures militaires devenant nécessaires pour combattre l'anarchie allemande. La concentration de troupes alliées à la frontière allemande continue.

Réd. — Après avoir combattu la révolution russe, l'Entente a l'intention de combattre la révolution allemande. On verra les troupes de l'Entente soutenir des hommes qui ont défendu le kaiser et l'empire contre Liebknecht et ses amis qui ont attaqué l'empereur et les auteurs responsables de la guerre.

## Une garde républicaine à Berlin

BERLIN, 11. — Le commandant de place de Berlin, Wels, a fait connaître hier :

Le recrutement des 10,000 hommes nécessaires à la formation d'une forte garde républicaine a commencé. Ces troupes auront la tâche de maintenir l'ordre et la tranquillité à Berlin. Les hommes qui seront au service de la garde républicaine allemande porteront l'uniforme feldgrau, avec un brassard rouge sur lequel sera imprimé en noir la mention : « Garde Républicaine ». Chaque soldat sera muni d'un numéro matricule, d'une carte de légitimation, d'une arme à feu et d'une baïonnette.

## Collaboration des commissaires du peuple et du comité exécutif

BERLIN, 10. — Le conseil des commissaires du peuple et le comité exécutif des ouvriers et soldats publient la note suivante :

Dans une séance commune, le conseil exécutif des ouvriers et des soldats et le conseil des commissaires du peuple ont pris l'arrangement ci-après : Les deux conseils, tous deux créés par la révolution, tendent aux mêmes buts politiques, à savoir d'assurer au peuple allemand le maintien de la république socialiste.

Le conseil des commissaires du peuple reste inébranlablement fidèle à la Constitution issue de la révolution, laquelle ne peut pas être modifiée sans l'assentiment du conseil exécutif des ouvriers et des soldats. La situation du conseil exécutif lui donne un droit de contrôle. Le conseil des commissaires du peuple est chargé du pouvoir exécutif.

Les deux conseils sont convaincus que leur activité ne peut s'exercer efficacement qu'au moyen d'une collaboration, s'inspirant d'une confiance réciproque. Nous avons l'espoir que le peuple, en considération des difficultés de la situation à l'intérieur et à l'extérieur, nous donnera son appui.

## Ce qui s'est passé à Munich

MUNICH, 19. — Voici d'après la « Münchner Post » des détails sur les incidents qui ont amené la démission du ministre de l'intérieur Auer. Celui-ci raconte que dans les premières heures de la journée du 7 décembre, trois ou quatre cents soldats et quelques civils se rassemblèrent sous ses fenêtres. Des cris et des coups de sifflets retentirent. On exigeait sa démission. La foule se fit ouvrir la porte de la maison et ne tarda pas à l'occuper. Auer fut contraint de signer sa démission.

La police arriva trop tard pour intervenir. A la suite de ces incidents, le gouvernement bavarois a fait paraître le communiqué suivant contresigné par le ministre président Kurt Eisner : « Le Conseil des ministres de l'Etat populaire bavarois exprime la profonde indignation que lui inspire l'attaque nocturne contre le ministre Auer. La déclaration qui lui a été extorquée est, il est à peine besoin de le dire, nulle et non avenue. Le ministre reste membre du gouvernement. »

## Le mouvement séparatiste

BERLIN, 11. — Le Conseil exécutif annonce : En corrélation avec les nouvelles répandues souvent ces derniers temps au sujet des intentions séparatistes de certaines régions d'Allemagne, nous apprenons que l'on est précisément en train de préparer un projet de division nouvelle du territoire d'empire d'après les recherches scientifiques des Etats particuliers et en se basant sur l'économie et l'histoire. L'auteur du projet est Ledebour. En ce qui concerne la Prusse, le ministère de l'Intérieur étudiera la question ces prochains jours.

## Le calme règne à Berlin

BERLIN, 11. — L'agence Wolff constate que l'ordre est maintenant complet dans tous les quartiers de la ville. Il n'y a eu hier ni cortège ni manifestation. On ne signale pas non plus de grève. Les soldats rentrant chez eux ou licenciés circulent dans les rues, où l'animation est très grande. Les tramways, les fiacres et les taxis sont bondés sans qu'il se produise aucune perturbation dans la circulation.

## Le groupe Spartacus prépare une révolution prolétarienne

BERLIN, 11. — Dans une assemblée tenue lundi par les membres du groupe Spartacus, il a été annoncé que dans deux semaines au plus tard la grève générale commencerait dans toute l'Allemagne. Les pourparlers avec les organisations du groupe Spartacus touchent à leur fin. La grève générale serait la première où le prolétariat allemand serait armé. L'agence Wolff apprend que le Reichstag sera convoqué afin de donner mandat au gouvernement Ebert-Haase en vue des négociations de paix.

## L'Entente contre le socialisme

COLOGNE, 11. — La « Gazette de Cologne » apprend de source digne de foi que l'information suivant laquelle l'Entente réclamera la dissolution de tous les C. O. S. serait exacte. La remise d'une note à cet effet est imminente. La légation de Bavière à Berne a déjà reçu une déclaration des représentants de l'Entente. Celle-ci refuse tout arrangement avec le gouvernement allemand actuel. C'est un gouvernement exclusivement socialiste. Il n'a pas le droit de parler au nom du peuple allemand.

## Adolphe Hoffmann parle de la dictature du prolétariat

FRANCFORT, 11. — Suivant une information de Berlin à la « Gazette de Francfort », le ministre des cultes prussien, Adolphe Hoffmann, (socialiste indépendant) a déclaré dans une assemblée tenue le 9 décembre :

Les élections pour l'Assemblée nationale ont été convoquées beaucoup trop tôt. Jusqu'à cette date, une grosse partie des troupes du front ne seront pas encore de retour. De cette façon, elles seront mises dans l'impossibilité de voter. De même, il est impossible d'éclairer les masses populaires et particulièrement les femmes d'une manière complète. Le peuple ne se laissera pas frustrer des conquêtes de la Révolution. Si les élections ne donnent pas une majorité socialiste l'assemblée nationale doit être dissoute et la dictature du prolétariat doit entrer en vigueur. Chaque camarade doit donc être prêt à monter sur les barricades pour faire de son corps un rempart au socialisme.

## La réaction relève la tête

PARIS, 10. — Le « Matin » apprend de source hollandaise que le prince Henri de Prusse aurait proclamé la création d'un parti monarchiste.

## Un complot contre-révolutionnaire à Hambourg

HAMBOURG, 11. — Le conseil des ouvriers et des soldats de Hambourg a fait distribuer un pamphlet dans lequel il est dit entre autres :

Le groupe des ouvriers politiques avait décidé pour la nuit de dimanche à lundi l'arrestation des membres dirigeants du conseil des ouvriers et des soldats et de tous les révolutionnaires dévoués à ce dernier. La conspiration a été découverte. Des papiers séquestrés, il ressort qu'un demi-million de marks avait été mis à la disposition pour l'exécution de ce complot.

## Les bolchéviks et la Révolution allemande

BERLIN, 11. — Barth vient de faire publier la note suivante : « D'après un radio du camarade Joffe, celui-ci déclare qu'il m'aurait remis lui-même des armes et des munitions. Je tiens à déclarer ici que je n'ai jamais reçu d'armes ou d'argent, ni de lui, ni d'aucun autre camarade russe. J'ai eu plusieurs centaines de milliers de marks entre les mains pour la préparation et pour la propagande de la révolution et tout cet argent, je l'ai reçu de camarades allemands. Je n'ai vu le camarade Joffe qu'une fois, environ quinze jours avant la révolution, alors que j'avais déjà la plus grande partie des armes en ma possession. Je déclare en outre que je n'ai parlé de la question des armes à la direction du parti socialiste indépendant, en particulier à Haase, que lorsque je fus en possession de celles-ci. J'ai donc mis la direction du parti devant un fait accompli. »

## M. Poincaré à Colmar

PARIS, 11. — Les journaux donnent des comptes rendus enthousiastes de la visite du président de la République française dans la ville alsacienne de Colmar.

## Le maréchal Foch à Trèves

BERLIN, 11. — Le 12 décembre, les négociations des commissions d'armistice seront continuées à Trèves, qui est actuellement occupée par des troupes américaines, mais il est probable que, jusqu'au 12 décembre le commandement suprême des Alliés arrivera dans cette localité.

## L'occupation des territoires allemands

FRANCFORT, 11. — La « Gazette de Francfort » communique que dans les discussions qui ont eu lieu hier à Mayence entre les représentants du commandement général et la commission française qui se trouve dans cette ville, les frontières de la tête de pont et de la zone neutre ont été fixées en première ligne. Il est probable que Francfort et Griesheim ne seront pas occupés par des troupes françaises à moins que, à la suite de désordres, une intervention militaire ne devienne nécessaire. Les frontières du pont de tête entre Francfort et Darmstadt ne seront fixées qu'après inspection sur place. Il est probable que la ville de Darmstadt elle-même ne sera pas occupée.

## La navigation sur le Rhin

BERLIN, 11. — Les « Parlamentarischen-Politischen Nachrichten » annoncent que la navigation sur le Rhin est de nouveau autorisée. Elle se trouve sous le contrôle de la commission navale interalliée qui arrivera aujourd'hui à Cologne. A Duisbourg, Emmerich, Strasbourg et Mannheim, des sous-commissions ont été nommées. Le gouvernement allemand a créé un commissariat à Cologne.

LA HAYE, 11. — (« Gazette de Francfort »). — Comme l'apprend le « Maasboode », les troupes alliées qui ont atteint le Rhin ont défendu la navigation également aux navires hollandais. Le gouvernement hollandais a demandé des explications aux puissances de l'Entente.

## Le trafic sur la rive gauche

BERNE, 11. — Les stations suisses sont informées, aujourd'hui qu'à l'avenir des marchandises ne seront plus acceptées pour le réseau de la rive gauche du Rhin. Cette mesure n'a qu'un caractère provisoire. Elle est destinée à diminuer l'accumulation des marchandises en gare de Bâle.

## L'Italie libère les soldats venus de l'étranger

MILAN, 11. — Le « Corriere della Sera » apprend que le gouvernement a décidé de libérer tous les soldats italiens domiciliés à l'étranger et qui sont accourus faire leur service militaire.

## Crise ministérielle en Bulgarie

SOFIA, 11. — M. Malinoff a présenté la démission du cabinet. Le roi a reçu samedi après-midi et dimanche matin successivement les chefs du bloc parlementaire avec lesquels il a conféré sur la situation.

## Vers la suppression du service militaire

LONDRES, 10. — P.T.S. — On annonce que le gouvernement de coalition est décidé de proposer à la conférence de paix la suppression du service militaire dans toute l'Europe.

Réd. : La Suisse acceptera-t-elle ?

## Le parti travailliste, le bolchévisme et l'intervention en Russie

LONDRES, 10. P. T. S. — Dans un discours électoral, à Ham, M. Henderson, le leader travailliste bien connu, dit entre autres :

« Le parti travailliste n'est pas un parti de classe en ce sens qu'il ne défend que les intérêts des ouvriers salariés. Le parti travailliste défend les intérêts de tous ceux qui gagnent leur vie, que ce soit par le travail physique ou par le travail intellectuel. Le parti travailliste ne s'élève que contre les classes qui vivent de rentes non gagnées par eux-mêmes. Le parti travailliste demande en conséquence des impôts très élevés sur tous les revenus et la confiscation des bénéfices de guerre. Le parti travailliste repousse le bolchévisme sous toute forme, mais il repousse également l'intervention en Russie. Ce sont là des affaires russes et il ne vaut pas la peine de sacrifier la vie d'un seul soldat anglais pour mettre l'ordre dans ce pays lointain. Que les Russes arrangent leurs affaires eux-mêmes. Le parti demande la fixation d'un salaire minimal pour toutes les occupations et la nationalisation non seulement des chemins de fer, mais aussi des mines et des forces hydrauliques. »

## M. Wilson visitera le pape

ROME, 10. — P.T.S. — Le secrétariat des cardinaux communique que le 23 décembre le président Wilson rendra officiellement visite au pape et au secrétariat des cardinaux.

## Les pertes de l'Autriche-Hongrie dans la guerre mondiale

BUDAPEST, 10. — Communiqué spécial des « Nouvelles Hongroises » : D'après les données publiées par la presse hongroise, l'Autriche-Hongrie a perdu pendant la guerre mondiale, en morts, blessés et malades, 4 millions d'hommes. Le nombre des morts seul dépasse 800,000. En tout, 13,000 officiers sont tombés, c'est-à-dire le 18,25 % du corps d'officiers. Parmi eux on compte 5 princes, 53 comtes, 70 barons, 90 chevaliers et 350 nobles. Toutefois, aucun membre de la famille des Habsbourg et de Parme n'a été tué.

Réd. : Parbleu, c'est bon pour la roture et le fretin de noblesse d'être mis aux toutes premières lignes.

## A la conférence de la Paix

AMSTERDAM, 10. — (Wolff.) — L'« Allgemeeine Handelsblad » annonce de Bruxelles : La Belgique sera représentée à la conférence de la Paix à Versailles par le ministre des affaires étrangères Huysmans, le ministre de la justice Vandervelde et l'ambassadeur auprès du Vatican, Van den Heusel.

## CONFÉDÉRATION

### La grippe dans l'armée

BERNE, 11. — Extrait du rapport du médecin d'armée pour novembre 1918 :

De la fin d'octobre au 5 novembre, le nombre des grippés dans l'armée tomba de 2650 à 1800. Le total des malades était le 5 novembre de 2280, le 10, de 2369, le 15 de 4511, le 21 de 14,535, le 25 de 11,780, le 30, de 6380. Aux mêmes dates, le nombre des grippés seuls était : le 5 novembre de 1935, le 10, de 1921, le 15 de 3943, le 21 de 14,023, le 25 de 10,323, le 30, de 5999. C'est donc le 21 novembre qu'on a enregistré le chiffre le plus élevé des cas de grippe dans l'armée, soit 14,023, par opposition à 6954 cas, maximum de la première épidémie, atteint le 17 juillet.

La grippe a causé pendant le mois de novembre dans l'armée et les troupes du service territorial 837 décès : 116 dans la 1re division, 103 dans la 2me, 84 dans la 3me, 95 dans la 4me, 97 dans la 5me, 199 dans la 6me et 143 dans les autres troupes.

### Contre la grippe

BERNE, 11. — Le « Bund » annonce que l'institut suisse de vaccins et sérums a découvert une préparation semblable aux vaccins employés récemment dans toutes les armées des Etats belligérants et qui ont préservé la vie à des centaines de mille soldats. Les médecins de Berne ont fait, il y a quatre semaines déjà, des essais sur une soixantaine de personnes, notamment des infirmiers d'hôpitaux, en vue de les immuniser contre la grippe. Cette expérience a donné de bons résultats, car aucune des personnes inoculées n'a été atteinte jusqu'ici de la grippe et on n'a remarqué aucune complication désagréable. Le nouveau remède étant absolument inoffensif, on vient de procéder à des expériences sur une plus grande étendue en vaccinant les hommes du 34e régiment d'infanterie qui est entré récemment en caserne à Hérissau. Le vaccin est administré en deux fois, dans dix jours d'intervalle. La nouvelle méthode aurait, en cas de réussite, une importance considérable pour tout le pays, quoiqu'elle ne puisse trouver qu'une application préventive et n'ayant pas d'effet sur les personnes déjà contaminées.

### L'ouverture de la frontière française

GENEVE, 11. — La frontière française sera ouverte prochainement pour une durée indéterminée. On croit même qu'elle ne se refermera plus.

### L'expulsion de Guilbeaux

BERNE, 11. — On mande de Berne à la « Thurgauer Zeitung » que l'expulsion de Guilbeaux serait chose décidée. Il se rendrait de lui-même en Russie. — Ainsi donc, une deuxième fois, la justice a été rendue.

## Un congrès socialiste international serait convoqué à Genève ou à Lausanne

LA HAYE, 10. — On mande de Bruxelles au « Handelsblad » :

Nous apprenons de Huysmans que le comité directeur du bureau socialiste international a décidé de convoquer un congrès socialiste international à Genève ou à Lausanne pour la fin du mois de janvier ou pour le commencement du mois de février, au début des travaux du congrès de la paix, mais alors qu'ils ne seraient pas encore terminés. Les partis les plus importants de l'étranger ont déjà été pressentis pour savoir s'ils étaient disposés à prendre part à ce congrès. Aussitôt qu'on sera fixé à ce sujet, on procédera à l'organisation du projet en détail. Il y aurait, en vérité, deux congrès, l'un pour les syndicats et l'autre pour les partis politiques, en prévision de l'opposition qui pourrait s'élever dans certains pays contre des congrès ouvriers politiques. Par le fait qu'ils auront lieu en même temps et dans le même endroit, ces deux congrès pourraient avoir une influence salutaire l'un sur l'autre. Le socialiste hollandais Van Col est chargé des préparatifs de ce congrès.

## APRES LA GREVE

### Au tribunal militaire de la 1re division

LAUSANNE, 11. — Le tribunal militaire de la 1re division, réuni le 9 décembre, à Lausanne, sous la présidence du grand-juge lieutenant-colonel Maunoir, a jugé divers cas d'infraction relevés à l'occasion de la mobilisation dite de grève. Il s'agit de soldats qui ont manqué à leurs devoirs.

Sept cas ont été jugés. Un fusilier, Albert V., 1er, mont I-88, a été condamné à sept mois de prison et trois ans de privation des droits civiques pour avoir incité ses camarades à la mutinerie, en agitant un mouchoir rouge au moment du départ du train à St-Maurice, et engageant ses camarades à ne pas partir.

### Les cheminots et la grève générale

BALE, 11. — Une nombreuse assemblée de la section de Bâle de la Société suisse des agents de trains a voté une résolution dans laquelle elle se déclare solidaire des collègues contre lesquels des sanctions ont été prises à la suite de la grève générale. L'assemblée approuve la réunion de toutes les organisations du personnel d'exploitation et se réserve le droit de protéger ses intérêts par tous les moyens.

COIRE, 11. — Le Conseil d'administration des chemins de fer rhétiques a invité la direction à faire les démarches nécessaires pour se débarrasser complètement de tous les fomenteurs de grève employés dans l'entreprise.

BERNE, 11. — La section de Berne de l'Association suisse du personnel des locomotives, vu les intentions de l'autorité militaire de prendre des sanctions contre les collègues qui ont participé à la grève générale, a voté une résolution disant que la section de l'Association suisse du personnel des locomotives se déclare absolument solidaire des collègues inculpés et approuvera tous les moyens nécessaires pour défendre ceux-ci contre les poursuites prévues.

### La ration de sucre à Genève

GENEVE, 11. — La ration de sucre sera doublée du 15 au 31 décembre et portée à 750 grammes par personne.

## Notre service particulier

### M. Ador est élu président

BERNE, 11. — (De notre correspondant part.) — Ce matin, l'Assemblée fédérale a nommé M. Ador, président de la Confédération. Sur 215 bulletins délivrés, M. Ador a recueilli 142 voix et M. Muller 39. Le reste des bulletins s'est réparti sur divers noms.

Il faut savoir que tous les partis bourgeois s'étaient mis d'accord sur le nom de M. Ador. Le parti socialiste s'est abstenu de prendre part à l'élection présidentielle.

M. Motta est élu vice-président par 159 voix sur 203 bulletins et M. de Steiger chancelier de la Confédération, par 116 voix.

### On réclame des trains directs

BERNE, 11. — Sp. — Le département des C. F. F. a été saisi d'une demande réclamant le rétablissement des trains directs en Suisse. La requête fait remarquer que les trains omnibus et marchandises du cinquième horaire réduit consomment beaucoup plus de charbon, par suite des interminables arrêts dans les gares intermédiaires, qu'on n'en consommerait si on les remplaçait par des trains directs.

Réd. Il n'est pas certain que ce raisonnement soit parfaitement exact.

### Le Bankverein au Locle

BALE, 11. — Des pourparlers sont engagés entre la société de Banque de Bâle et la Banque du Locle, pour le rachat de cette dernière.

## LA CHAUX-DE-FONDS

### Les horlogers et le travail féminin

L'assemblée des horlogers tenue hier soir à la Croix-Bleue, a refusé de prendre une décision définitive au sujet de l'introduction de la main-d'œuvre féminine sur les parties de terminage de la montre, n'étant pas d'avis que cette importante question doive être liée à celle des allocations de renchérissement de la vie, ce qui lui donnerait un caractère de marchandage.

Elle a chargé une commission de se mettre en relation avec le groupement patronal pour l'examen de cette question, mais à condition qu'elle soit séparée de tout autre problème.

### Commission de la vente

Cette commission est convoquée pour ce soir, à 8 heures et quart, au Conclé.

### Chorale l'Avenir

Répétition ce soir, à 8 heures et quart. Par devoir.